

## PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET

#### ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ARRETE LE

APPROUVE L

Le 24 janvier 2013





## POTENTIALITES PROPOSITIONS



Zones 1AU présentées au PLU -Secteur du bourg

Extension de la zone de Keranna

Route de Lorient

Route de Penn Allée

ZAC des Hauts du

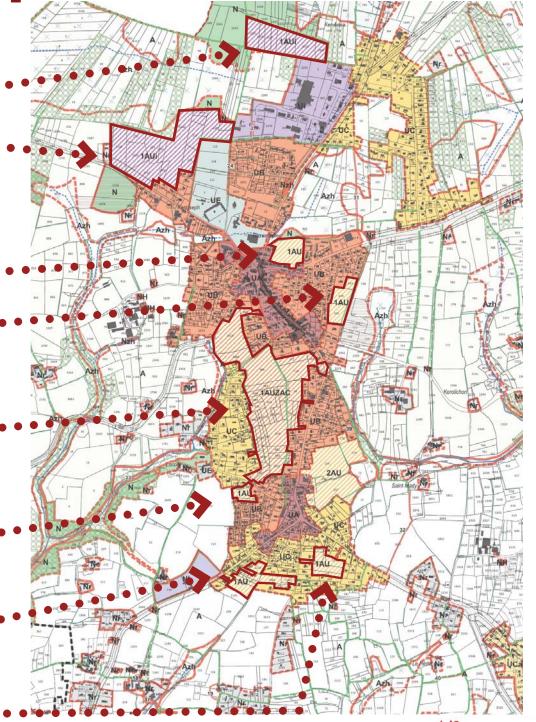
Sénéchal

(pour le plan d'aménagement d'ensemble se référer au dossier de création annexé au PLU)

Route de Doëlan

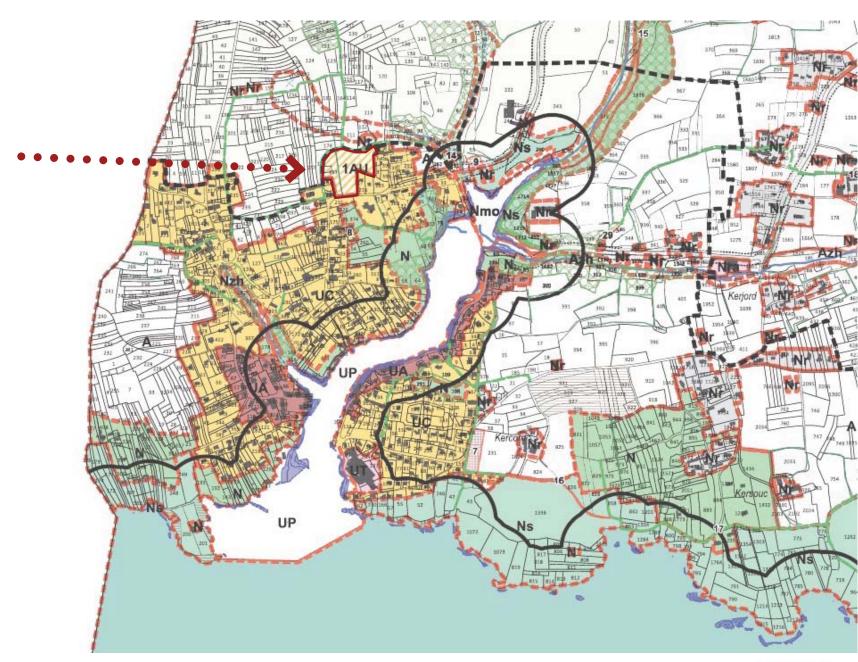
Route de Porsac'h.

Route du Pouldu



#### Zone 1AU présentée au PLU - Secteur de Doelan

Zone 1AU au Nord de Doelan

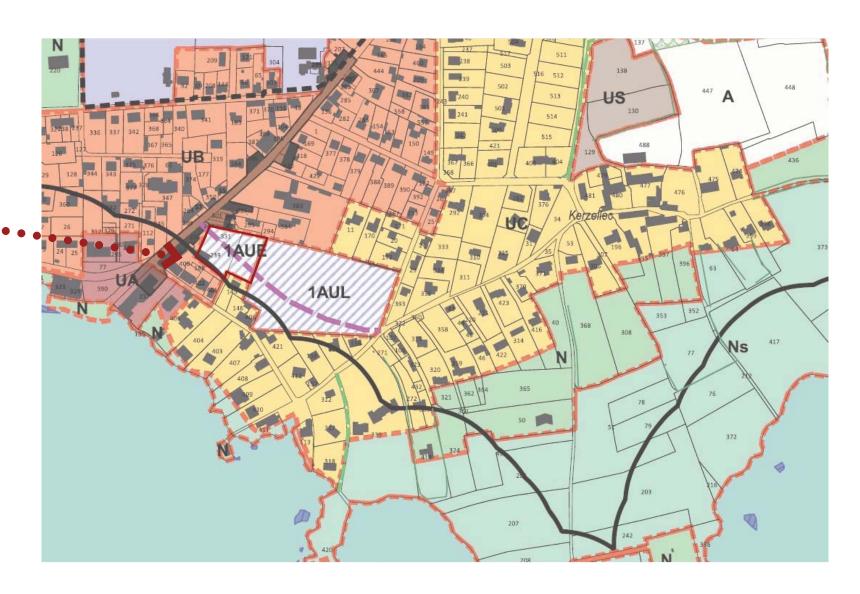


## Zone 1AU présentée au PLU à vocation touristique - Secteur du Pouldu

Zone 1AUL du Pouldu

## Zone 1AU présentée au PLU à vocation d'équipements - Secteur du Pouldu

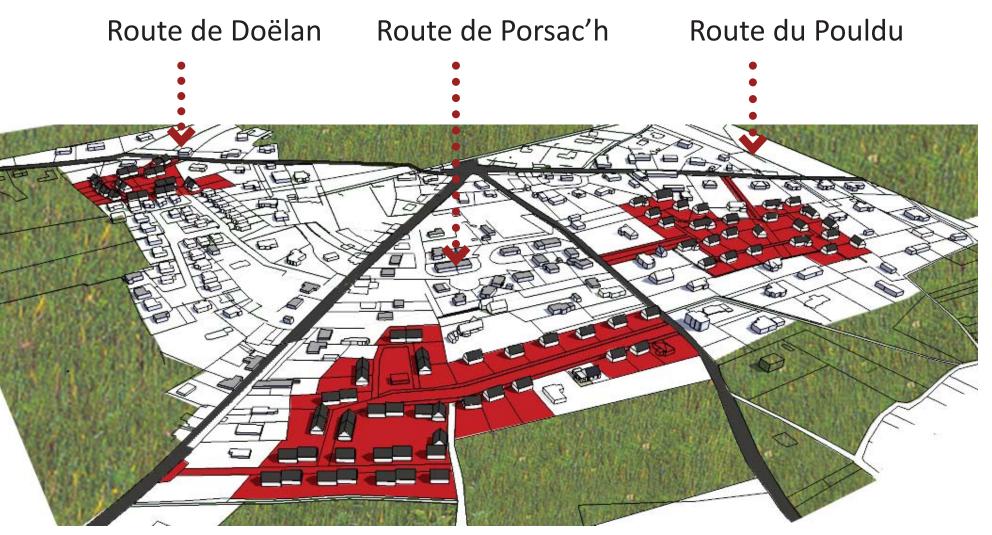
Zone 1AUE du Pouldu



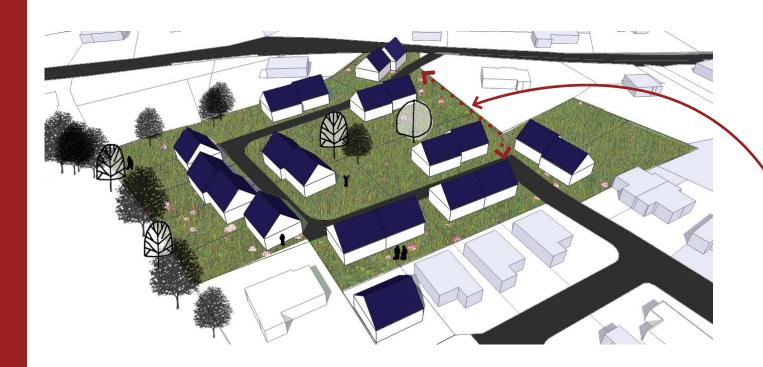
#### Orientations sud du bourg

L'implantation des maisons est précisée à titre indicatif. Une répartition différente des habitations pourra être admise sous réserve de respecter les principes d'aménagement de la zone (desserte, accès, densité, préservation de la trame bocagère...).

Principe général : au sein des nouvelles zones à urbaniser à vocation d'habitat sera prévu dans la mesure du possible un point de regroupement des ordures ménagères.







Parcelle de 7450 m<sup>2</sup> 18 logements

Densité: 25 lgts/ha

Cheminement doux



Continuité et insertion de la trame existante
Connexion à la voirie existante
Maison mitoyenne avec espace privatif

#### Route de Porsac'h

Connexion par voie douce aux espaces agricoles alentours







Continuité et insertion de la trame existante

Connexion à la voirie existante

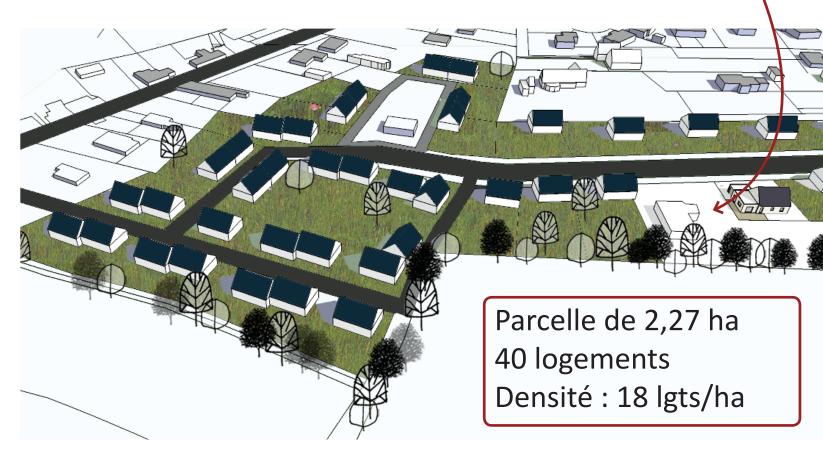
Maison individuelle avec espace privatif

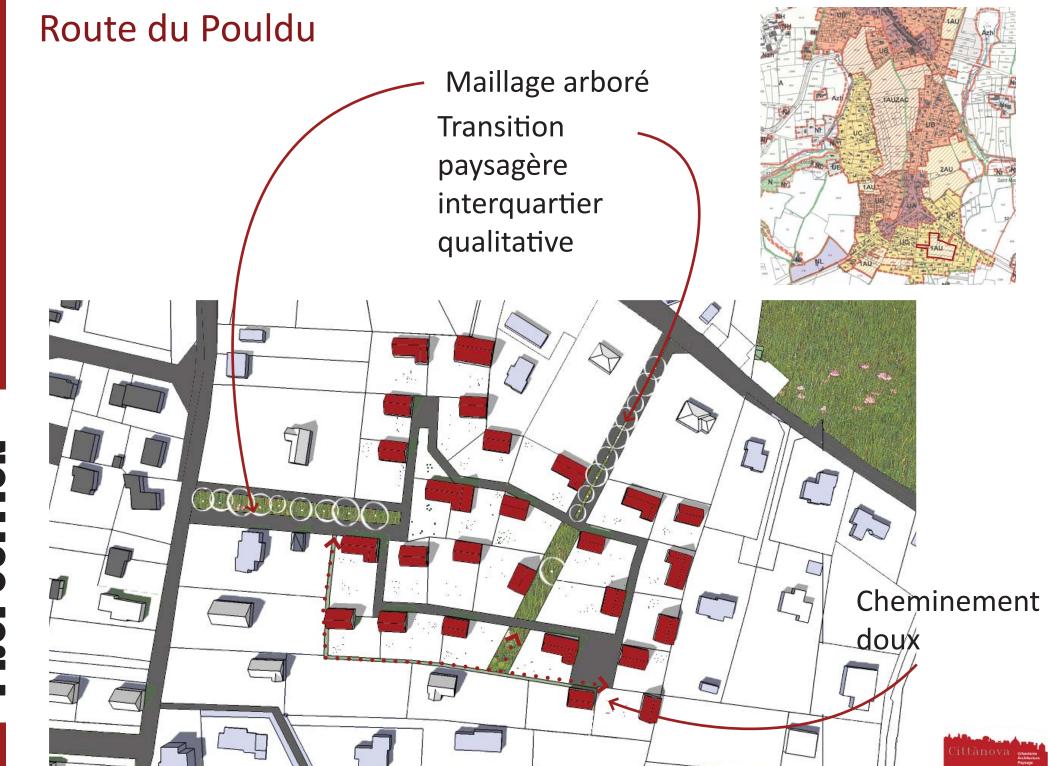
Attention particulière dans le

traitement des limites séparatives :

préconisation d'espèces végétales

diversifiées et locales







Parcelle de 1,65 ha 28 logements Densité : 17 lgts/ha



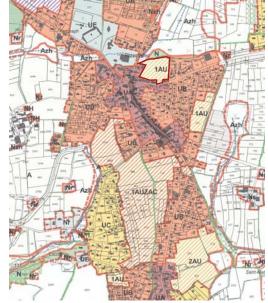
Continuité et insertion à la trame existante

Connexion à la voirie existante
Maison individuelle avec espace privatif
Cônes de vue à préserver vers le sud
Trame verte connectée aux espaces
agricoles et urbains alentours
Mutualisation d'espaces de
stationnements

#### Route de Lorient

Conservation de la trame bocagère

Espace public central





Requalification de l'entrée de bourg



Continuité et insertion à la trame existante

Connexion à la voirie existante Maison mitoyenne avec espace privatif

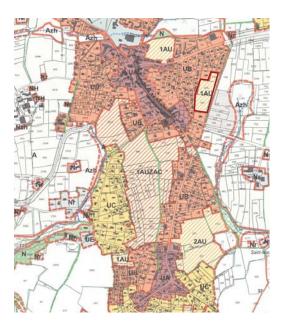
Trame verte connectée aux espaces agricoles et urbains alentours Espace public central Un biseau de dégagement de visibilité sera à créer au niveau de l'accès

Parcelle de 1,79 ha 30 logements Densité: 17 lgts/ha



#### Route de Penn Allée





Aménagement d'une placette

Conservation des haies bocagères existantes

Parcelle de 1,84 ha 27 logements Densité : 15 lgts/ha





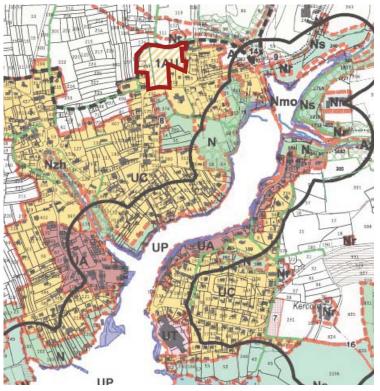


Conservation de la trame bocagère en limite parcellaire Maison mitoyenne avec espace privatif
Connexion à la trame viaire existante
Attention particulière dans

Attention particulière dans le traitement des limites séparatives: préconisation d'espèces végétales diversifiées et locales

#### Zone 1AU au Nord de Doelan





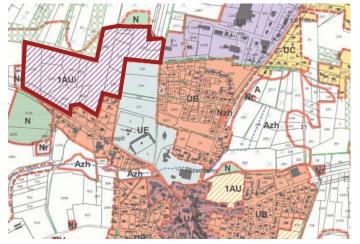
Tracé indicatif de voirie principale desservant l'ensemble des parcelles constructibles

Conservation de la trame bocagère en limite parcellaire

L'accès devra se faire le plus à l'Est possible pour améliorer la visibilité sur le carrefour proche

## Extension de la zone d'activités à l'Ouest de Keranna





Insertion paysagère de la zone d'activités : conservation de la trame bocagère en limite parcellaire

Traitement paysager qualitatif limitant les éventuelles nuisances entre la zone d'habitat et la zone d'activités

Implantation d'activités compatibles avec l'habitat et notamment des activités non nuisantes sur le plan phonique

Implantation d'activités mixtes

Extension de la zone d'activités à l'Ouest de Keranna Exemple d'une possibilité d'aménagement de la zone



L'accès à la RD 24 devra se faire le plus proche possible de l'entrée de l'agglomération.

Extension de la zone d'activités de Keranna au Nord Projet de mise en place d'une usine de méthanisation

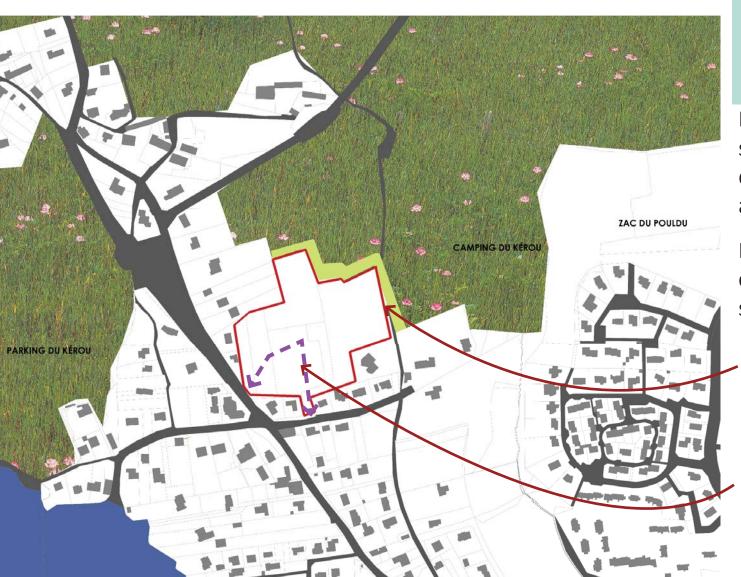


#### Extension de la zone d'activités de Keranna au Nord Projet de mise en place d'une usine de méthanisation



#### Zones touristiques 1AUL

La zone 1AUL est destinée aux constructions et installations liées aux équipements hôteliers.





Préserver des espaces structurants à vocation d'espaces libres accessibles au public.

Le projet ne devra pas conduire à enclaver le secteur.

Préservation de la trame bocagère en limite de parcelle

Principes d'accès et de desserte à respecter

#### Zones touristiques 1AUL

La zone 1AUL est destinée aux constructions et installations liées aux équipements hôteliers et aux colonies de vacances.





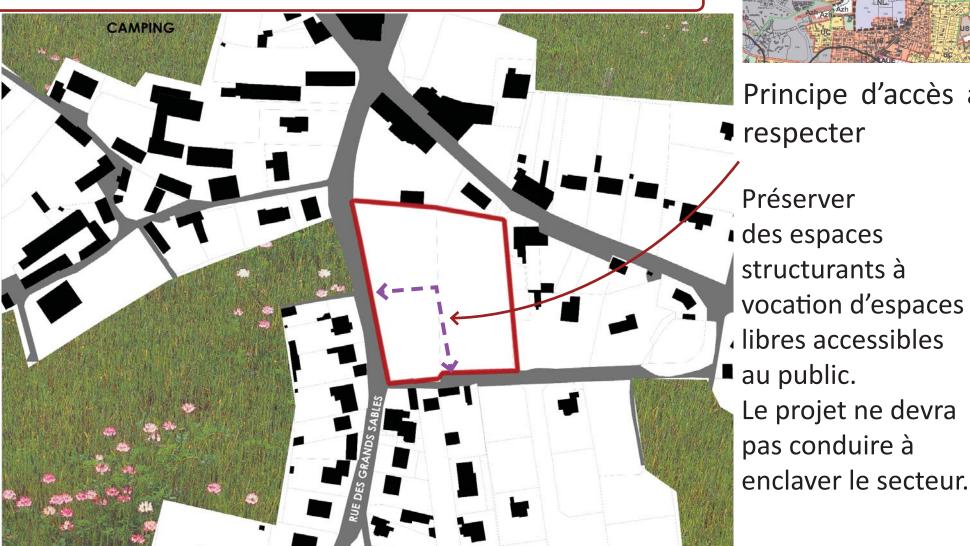
Préserver des espaces structurants à vocation d'espaces libres accessibles au public.

Le projet ne devra pas conduire à enclaver le secteur.

Principe d'accès à respecter

#### Zones touristiques 1AUL

La zone 1AUL est destinée aux constructions et installations liées aux équipements hôteliers et aux colonies de vacances.



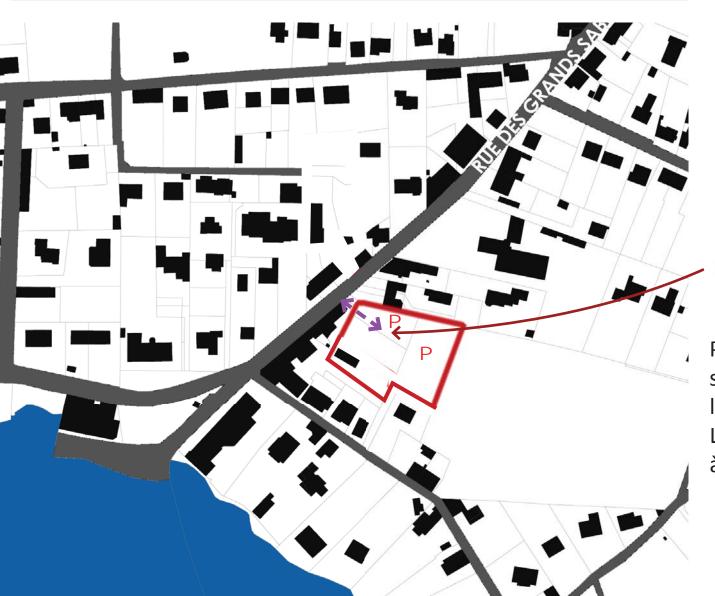


Principe d'accès à respecter

Préserver des espaces structurants à vocation d'espaces libres accessibles au public. Le projet ne devra pas conduire à

#### Zone à vocation d'équipements

La zone 1AUE est destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.





Extension du musée du Pouldu Zone d'accueil de parkings liés au musée

Principes d'accès à respecter

Préserver des espaces structurants à vocation d'espaces libres accessibles au public. Le projet ne devra pas conduire à enclaver le secteur.

# **VOCABULAIRE**

### Matériaux préconisés pour les secteurs d'habitat



#### Détails de projet

La gestion des déchets s'organise à partir d'un local mutualisé situé sur l'espace public . Ce même objectif est recherché à travers l'implantation de boites aux lettres mutualisées dans l'enceinte de l'opération.

L'usage de la voiture doit être minimisé. Pour ce faire, les espaces publics se doivent d'être qualitatifs.

L'implantation des maisons individuelles accolées veille à une reconstitution d'une armature urbaine qui s'appuie sur la rue et la

forme du hameau.

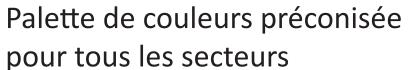
Le front urbain constitué fait que l'opération se greffe sur l'existant, et les limites de l'opération s'insère dans la trame végétale existante.

























#### Logements HLM ... Commune d'Arradon (56)

#### .. Architecte Bernard Guillouet

L'organisation spatiale s'inscrit dans une démarche environnementale.

Ainsi, la voirie n'excède pas 3 m de large afin de minimiser la consommation d'espace et l'utilisation de matériaux non renouvelables. Pour mettre en oeuvre ce principe toutes les voies internes à l'opération sont en sens unique. De même, l'absence de trottoirs et d'aménagements urbains spécifiques, aptes à séparer les circulations n'est pas mis en oeuvre. Le piéton reste prioritaire sur l'ensemble de l'opération. Des espaces de jardins spontanés sont possibles.





## REFERENCES

#### Trame végétale / Lisière urbaine





Les espaces entre quartiers ou avec l'espace agricole alentour sont des zones fragiles en termes de transition. L'utilisation de la trame végétale existante ou leur insertion en lisière urbaine permettent d'atténuer les transitions brutales sans espace de transition.

#### Espace public





Les espaces socialisants au sein des différentes opérations, s'organisent sur des placettes, ou peuvent se localiser le long d'espaces structurants. Ils forment des espaces sécurisés, dédiés au passage des piétons ou de jeux, d'attente...